

**FONDS DE DOTATION DU GSCF**

# **RAPPORT EXERCICE 2025**

Conseil d'administration du 3 avril 2026



**FONDS DE DOTATION**  
**SAPEURS POMPIERS HUMANITAIRES**

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Le présent rapport annuel du Fonds de dotation du GSCF, établi à la suite du Conseil d'administration du 3 avril 2026, a pour objet de présenter de manière claire, rigoureuse et transparente l'activité du Fonds, sa situation, ainsi que les orientations retenues pour la période à venir.

Dans un contexte exigeant, il traduit la volonté de consolider durablement les moyens d'action du GSCF afin de répondre efficacement aux enjeux opérationnels liés aux catastrophes et aux situations d'urgence.

Ce document s'inscrit dans une démarche de transparence et de responsabilité, et témoigne de l'engagement du GSCF en faveur d'une gestion rigoureuse, d'une gouvernance structurée et d'une utilisation maîtrisée des ressources, dans le respect de l'intérêt général.

## **Éléments institutionnels**

Le Fondateur du Fonds de dotation est l'association GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF), association régie par la loi du 1er juillet 1901, inscrite au Répertoire National des Associations sous le numéro W624000033, dont le siège social est situé à Villeneuve-d'Ascq, représentée par son Président, Monsieur Thierry VELU.

La gestion comptable est assurée par le cabinet BDL, à Saint-Amand-les-Eaux. Le contrôle des comptes est confié à la société Audit Consultant.

Le Conseil d'administration est composé de :

- Monsieur Thierry VELU, Président
- Madame Emilie COQUEL, Vice-Présidente
- Monsieur Gentil DE PASSOS
- Monsieur Damien DUPETY

## NOTRE HISTOIRE

Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) a été créé en 1999 par Thierry VELU.

En 2020, afin de renforcer et pérenniser ses actions, le GSCF a décidé de créer un fonds de dotation.

À l'origine, le GSCF a été fondé pour intervenir en urgence lors de catastrophes naturelles ou humaines, avec pour mission principale le sauvetage de victimes. Si cette mission reste au cœur de notre engagement, notre action a progressivement évolué. Nous développons désormais des programmes visant à permettre aux populations locales d'agir dès les premières heures suivant une catastrophe, afin de sauver des vies de manière autonome.

Depuis 2010, nous avons également élargi notre champ d'intervention en venant en aide aux personnes vivant à la rue, répondant ainsi à une urgence sociale croissante.

Aujourd'hui, les besoins ne cessent d'augmenter, tant au niveau national qu'international : catastrophes, conflits, précarité sociale, crises sanitaires... Face à cette réalité, il est essentiel de disposer de moyens renforcés pour rester réactifs, efficaces et fidèles à nos engagements.

C'est dans cette logique que le président fondateur du GSCF, a souhaité structurer et sécuriser le financement de ces actions en créant un fonds de dotation : le FDD GSCF.

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Aux membres du Conseil d'Administration,  
Aux donateurs, partenaires et soutiens,

Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous accordez et pour votre engagement constant aux côtés du Fonds de dotation du GSCF.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés, avec une volonté affirmée de consolidation, de rigueur et de structuration. Grâce à une gestion maîtrisée, nous avons poursuivi l'assainissement de notre situation financière tout en maintenant notre capacité à soutenir les actions du Groupe de Secours Catastrophe Français ainsi que celles en faveur des personnes en situation de précarité.

Ce bilan met toutefois en évidence un constat lucide : le Fonds de dotation n'a pas encore atteint son plein potentiel. Cette situation s'explique principalement par un manque de ressources humaines dédiées, qui limite aujourd'hui nos actions de communication, de collecte et de développement.

Malgré ces contraintes, des avancées significatives ont été réalisées, notamment à travers la mise en place d'une communication commune avec le GSCF. Cette évolution renforce la cohérence de nos actions et consolide le lien de confiance avec nos donateurs.

Le Fonds de dotation entre désormais dans une nouvelle phase. Les bases sont solides, la vision est claire. Il nous appartient désormais d'accélérer son développement pour en faire un levier stratégique majeur au service de nos missions.

Thierry VELU  
Président du Fonds de dotation du GSCF

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'T' followed by a horizontal line and a small dot.



# RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 AVRIL 2026



Fonds de dotation du GSCF

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Fonds de dotation du Groupe de Secours Catastrophe Français

### ***Réunion du 3 avril 2026 – Format visioconférence***

Ouverture de la séance à 20h

Le 3 avril 2026, les membres du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation du Groupe de Secours Catastrophe Français se sont réunis sur convocation du président.

La séance, tenue est présidée par Monsieur Thierry VELU, en sa qualité de président du Fonds de dotation.

Conformément aux statuts, le conseil d'administration est composé de ses membres régulièrement désignés.

#### **Administrateurs présents :**

- Thierry VELU
- Émilie COQUEL
- Gentil DE PASSOS
- Damien DUPETY

#### **Observateur invité :**

- Vincent VAUDEVIRE

#### **Présent également :**

- Monsieur le Commissaire aux comptes

#### **Ordre du jour :**

1. Bilan des activités et des comptes de l'année 2025
2. Approbation de l'exercice 2025
3. Rapport du Commissaire aux Comptes
4. Affectation du résultat de l'exercice écoulé
5. Projets à venir

## **1. Bilan des activités et des comptes de l'exercice 2025**

Le Président présente le rapport annuel retraçant les principales actions et les résultats de l'exercice 2025, marqué par la poursuite du développement du Fonds de dotation et le soutien aux missions du Groupe.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été établis dans le respect des règles comptables en vigueur, avec le concours de l'expert-comptable. Ils ont été examinés sans qu'aucune anomalie significative ne soit relevée.

Le Commissaire aux comptes, destinataire des éléments, n'a formulé aucune observation ni réserve.

Cette validation constitue un élément essentiel de transparence. Elle atteste de la sincérité des comptes présentés et du sérieux de la gestion financière du Fonds de dotation.

L'exercice 2025 marque une étape importante dans l'évolution de la structure. Le résultat excédentaire enregistré permet de poursuivre les efforts engagés en matière de réduction des dettes, tout en maintenant le niveau d'engagement opérationnel.

Les ressources mobilisées sont ainsi utilisées avec rigueur, dans une logique de consolidation financière et d'efficacité opérationnelle, contribuant au renforcement progressif de la capacité d'intervention au service des populations touchées par les catastrophes.

## **2. Examen des rapports et comptes annuels, et approbation des comptes**

La parole est donnée au Commissaire aux comptes, qui présente son rapport.

Les documents comptables, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes, ont été transmis aux membres du Conseil d'administration dans les délais requis, soit plus de huit jours avant la séance. Chaque administrateur a ainsi pu en prendre connaissance et, le cas échéant, formuler ses observations.

Le bilan de l'exercice fait apparaître un total de **351 520 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, fait ressortir :

- un total de produits de **222 971 euros**
- un total de charges de **41 872 euros**
- un résultat excédentaire de **181 099 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration procède à l'examen des comptes annuels.

***Les comptes de l'exercice 2025 sont approuvés à l'unanimité.***

### 3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Après délibération, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 en report à nouveau.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### 4. Projets à venir

Le Président présente les orientations stratégiques envisagées pour l'exercice 2026.

Celles-ci s'articulent notamment autour des axes suivants :

- le renforcement des capacités opérationnelles du Fonds de dotation ;
- le développement et la structuration des partenariats ;
- la poursuite de la consolidation financière ;
- le soutien renforcé aux actions du Groupe.

Ces orientations s'inscrivent dans une démarche de développement maîtrisé et de renforcement durable des moyens d'action.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration valide ces orientations à l'unanimité.

### Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée.

Fait le 3 avril 2026, à 21h10.

Pour le Conseil d'administration,  
Le Président,  
Monsieur Thierry VELU



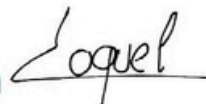
Signé par Damien DUPETY  
Le 15/04/2026

Signed with  
**universign**



Signé par Emilie COQUEL  
Le 15/04/2026

Signed with  
**universign**



Signé par Gentil DE PASSOS  
Le 15/04/2026

Signed with  
**universign**



2025

2025



2025

**SARL AUDIT CONSULTANTS**  
**Capital 100.000 €**  
Société de commissariat aux comptes

**Association FONDS DE DOTATION GROUPE  
DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS  
1/3 allée LAVOISIER  
59650 VILLENEUVE ASCQ  
RAPPORT SPECIAL  
RAPPORT**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Association FONDS DE DOTATION GROUPE  
DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS  
1/3 allée LAVOISIER  
59650 VILLENEUVE ASCQ**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous n'avons pas été avisés de nouvelle convention.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à CAMBRAI, le 26 mars 2026

AUDIT CONSULTANTS  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes  
Chargé de la mission

Hubert DENHEZ

59400 CAMBRAI  
Tél. 06 80 08 25 92  
RCS : DOUAI B 450 012 729

1

**Association FONDS DE DOTATION GROUPE  
DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS  
1/3 allée LAVOISIER  
59650 VILLENEUVE ASCQ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS DE DOTATION GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FONDS DE DOTATION GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient au président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

*lm*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Enfin, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à CAMBRAI, le 26 mars 2026

Le commissaire aux comptes

Chargé de la mission

**Hubert DENHEZ**

AUDIT CONSULTANTS  
ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
COUR D'APPEL DE DOUAI  
203 rue de Lucien SAMPAIX  
59400 CAMBRAI  
Tél : 06 80 08 25 92  
RCS : DOUAI B 450 012 729

*FDD GSCF*

*1-3 Allée Lavoisier*

*59650 VILLENEUVE D'ASCQ*

*COMPTES ANNUELS  
du 01/01/2025 au 31/12/2025*



# Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **FDD GSCF** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>351 520</b>	euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>0</b>	euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>181 099</b>	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT AMAND LES EAUX  
Le 06/03/2026

Signature

## Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Frais d'établissement (I)				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (2)</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	4 055		4 055	4 000	
Charges constatées d'avance					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	290 015		290 015	150 015	
<b>Instruments financiers et jetons détenus</b>					
<b>Disponibilités</b>	57 450		57 450	194 773	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>351 520</b>		<b>351 520</b>	<b>348 788</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
<b>TOTAL ACTIF (I à VII)</b>		<b>351 520</b>		<b>351 520</b>	<b>348 788</b>

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

4 000

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(192 380)	(415 881)	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>181 099</b>	<b>223 501</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>(11 281)</b>	<b>(192 380)</b>
	Fonds propres consommables	15 000	15 000
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>3 719</b>	<b>(177 380)</b>
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	73	49
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346 464	523 890
	Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 264	2 229	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>347 801</b>	<b>526 168</b>
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>351 520</b>	<b>348 788</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	181 099,35	223 501,09
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	178 889	526 168
(2)	Dont emprunts participatifs		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	216 012	281 179
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Utilisations des fonds dédiés			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits			
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>216 012</b>	<b>281 179</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	19 326	11 638
	Aides financières	21 282	53 144
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges			
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>40 608</b>	<b>64 782</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>175 404</b>	<b>216 397</b>

## Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		175 404	216 397
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 960	9 333
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>6 960</b>	<b>9 333</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>6 960</b>	<b>9 333</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>182 363</b>	<b>225 730</b>
	<b>Produits exceptionnels</b>		
	<b>Charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	1 264	2 229
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>222 971</b>	<b>290 512</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>41 872</b>	<b>67 011</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>181 099</b>	<b>223 501</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	<b>TOTAL</b>		

## RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2025

L'exercice 2025 confirme la solidité du Fonds de dotation, tout en mettant en évidence un enjeu structurant : le développement de ses ressources demeure insuffisant, en particulier en matière de collecte et de structuration des financements.

Une diminution du volume des dons est constatée sur l'exercice. Elle s'explique principalement par des contraintes en ressources humaines, les équipes étant fortement mobilisées sur les missions opérationnelles du GSCF.

Malgré ce contexte, le Fonds de dotation conserve un rôle essentiel en contribuant au financement :

- des missions d'urgence du GSCF ;
- des actions en faveur des personnes en situation de précarité ;
- du développement de financements pérennes.

La gestion financière est restée rigoureuse, permettant le maintien d'un résultat excédentaire, la maîtrise des charges et la poursuite des efforts de réduction des dettes.

Par ailleurs, une évolution structurante a été engagée avec la mise en place d'une communication coordonnée avec le GSCF, renforçant la lisibilité des actions menées et l'information des donateurs, notamment à travers le magazine du Groupe.

Toutefois, le potentiel du Fonds de dotation demeure aujourd'hui insuffisamment exploité. Son développement constitue un enjeu stratégique majeur afin de sécuriser les ressources, renforcer les capacités d'intervention et soutenir durablement les actions engagées.

Cela implique une structuration renforcée, notamment en matière de mécénat, de partenariats et de stratégie de collecte.

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF ENGAGEMENT, STRUCTURATION ET PERSPECTIVES

Dans un contexte marqué par la multiplication des catastrophes et l'intensification des crises, la capacité d'anticipation et de réaction constitue un enjeu majeur. Face à ces défis, le Fonds de dotation du GSCF s'affirme comme un outil essentiel, au service de l'efficacité opérationnelle et de la solidarité.

L'exercice 2025 confirme la solidité du Fonds de dotation et marque une étape importante dans sa structuration. Les fondamentaux sont désormais établis : une gestion maîtrisée, une organisation stabilisée et une vision stratégique clairement définie, orientée vers le renforcement progressif des capacités d'action.

Bien au-delà d'un simple mécanisme de financement, le Fonds de dotation constitue un levier structurant. Il permet de sécuriser les investissements, d'accompagner le développement des moyens opérationnels et de garantir, dans la durée, la capacité d'intervention face aux situations d'urgence.

Chaque contribution participe à la construction d'une chaîne de solidarité durable. Elle renforce la capacité à anticiper les crises, à former les équipes, à déployer des moyens adaptés et à intervenir dans des environnements complexes, souvent dégradés et instables.

Toutefois, le Fonds de dotation demeure encore insuffisamment identifié comme un outil de transmission patrimoniale. Les dispositifs tels que les legs, les donations ou l'assurance-vie restent aujourd'hui peu mobilisés et constituent un axe de développement prioritaire.

Le renforcement de ces leviers passera par une meilleure information, une communication adaptée et une structuration des démarches permettant d'accompagner les donateurs dans une logique d'engagement durable.

L'enjeu des prochaines années sera de transformer ce potentiel en capacité d'action concrète. Le Fonds de dotation a vocation à devenir un outil pleinement opérationnel, capable de soutenir efficacement les actions du GSCF, tant dans l'urgence que dans les actions sociales.

**L'ambition est claire :** faire du Fonds de dotation un levier majeur, durable et structurant au service de l'intérêt général. Ensemble, il ne s'agit pas seulement de répondre aux crises, mais de les anticiper, de mieux protéger et de contribuer à reconstruire.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des donateurs, partenaires et soutiens du Fonds de dotation. Leur confiance et leur engagement sont indispensables pour poursuivre et renforcer cette dynamique.

Thierry VELU  
Président du Fonds de dotation du GSCF



Fonds de dotation du GSCF  
FDD – GSCF 1-3 Allée Lavoisier – 59650 Villeneuve-d’Ascq  
Tél. : 03 67 75 05 50  
[www.fdd-gscf.fr](http://www.fdd-gscf.fr)